



## ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMPTE RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN DU 17 JUIN 2021 à 14 heures

La réunion se tient par visioconférence sous la présidence de Monsieur le Recteur.  
La liste des participants est placée en annexe.

#### Introduction et propos liminaires

**Monsieur le Recteur** ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence.

Il rappelle les conditions difficiles d'enseignement de la période écoulée et remercie l'ensemble des personnels qui, par leur engagement, ont permis de relever le défi et d'obtenir une victoire collective.

S'agissant de l'enseignement de l'occitan, il indique qu'un point de vigilance reste celui de la baisse des effectifs, notamment dans le second degré, et souhaite que la réflexion soit poursuivie avec les partenaires pour renforcer l'attractivité de cet enseignement.

A cet égard, il se félicite du partenariat fructueux engagé au sein de l'Office public de la langue occitane dont il a pu apprécier la qualité des outils et dispositifs proposés, tant sur le plan de la communication que sur celui de la formation. Il souligne que le nouveau dispositif partenarial « *Ensenhar-professeur* », visant la formation intensive de professeurs titulaires, s'insère pleinement dans l'objectif d'accroissement de la ressource enseignante en occitan.

Il se réjouit que les groupes partenariaux de travail consacrés à la coordination et à la prospective au niveau départemental aient été réunis en janvier dans tous les départements à l'initiative des IA-DASEN et qu'une deuxième réunion de ces groupes ait été tenue ou programmée en cette fin d'année scolaire.

Monsieur le recteur indique que le contexte national est actuellement marqué par des interrogations liées à la loi du 21 mai 2021 « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion », à la suite de l'invalidation de deux de ses articles par le Conseil constitutionnel. Il indique que le Président de la République s'est exprimé pour demander qu'une solution soit trouvée quant à la pérennisation de la méthode dite « immersive » et que le Premier Ministre a confié une mission en ce sens à deux parlementaires. Ce sujet est actuellement en cours de traitement au niveau national et, en tout état de cause, il a été indiqué que la prochaine rentrée dans les établissements associatifs ne connaîtrait aucune modification et pourrait se dérouler sereinement.

Monsieur le recteur informe par ailleurs que le ministre s'est exprimé sur la valorisation de la LVC régionale au baccalauréat selon des modalités analogues à celle des langues et cultures de l'Antiquité. Les instructions pour la mise en œuvre de cette évolution ne sont pas encore connues des académies.

**Monsieur Roux**, conseiller régional, regrette le traitement reçu par la récente loi sur les langues régionales, premier texte législatif favorable adopté sur le sujet depuis 1951 et porteur d'une ouverture décisive pour la transmission de ces langues. L'inconstitutionnalité de la méthode immersive, qui a fait ses preuves depuis plus de 40 ans dans les écoles associatives et, plus récemment, dans les écoles publiques, est pour lui incompréhensible. Au-delà des questions d'enseignement, il considère que c'est la conception de la pluralité linguistique et culturelle des citoyens français qui est en jeu et que de nombreuses personnes reçoivent un signal très négatif concernant leur identité.

**Madame Nadal**, représentant la FSU, remercie Monsieur le recteur pour la tenue de ce conseil et souhaite que le prochain puisse être programmé au premier trimestre 2021-2022, en amont du calcul des dotations des établissements. Elle se félicite que la signature de la convention académique pour l'enseignement de l'occitan

soit désormais effective et, considérant que les objectifs sont difficilement atteignables au terme de 2022 compte tenu du retard pris et du contexte de crise sanitaire, propose une prorogation de deux ans. Elle déplore qu'un fléchage moindre des moyens pour l'enseignement facultatif dans le second degré conduise à une fragilisation de cet enseignement, notamment en classe de 6<sup>ème</sup> avec des répercussions mécaniques sur les effectifs des autres niveaux.

Pour le premier degré, elle rappelle le besoin de conseillers pédagogiques d'occitan dans chaque département et propose que les enseignants des écoles bilingues, et notamment leurs directeurs, puissent bénéficier d'une formation spécifique.

**Madame Ralu**, présidente de l'association Oc-bi, fait état d'une coopération très appréciée avec les services de l'éducation nationale pour l'information des familles et des enseignants concernés par l'enseignement bilingue, notamment lors des études de faisabilité pour de nouveaux parcours. Elle est préoccupée par la baisse des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré et propose que son association puisse contribuer à des actions d'information pour faciliter le passage CM2/6<sup>ème</sup>.

**Monsieur le recteur** estime que cette proposition est bienvenue et peut être mise en relation avec les outils et dispositifs élaborés par l'OPLD.

**Monsieur Isopet**, président du CREO de l'académie de Toulouse, remercie M. le recteur pour la tenue de ce deuxième conseil annuel. Il souhaiterait avoir des précisions sur le mouvement spécifique national des professeurs de DNL en occitan. Il demande que soit précisée la contribution budgétaire ministérielle à l'académie de Toulouse pour l'enseignement de l'occitan, contribution évoquée par un courrier ministériel récent adressé au CREO. Il s'interroge en effet sur les réductions de moyens opérées dans plusieurs départements pour l'enseignement optionnel du 2<sup>nd</sup> degré qui ne permettent pas de répondre aux besoins. Il demande que soient précisées les dotations de chaque établissement.

**Madame Tajan**, secrétaire générale adjointe, indique que la demande de mouvement spécifique national pour couvrir les besoins de DNL a bien été adressée au ministère et est en cours d'étude.

**Monsieur le recteur** précise que les moyens ministériels pour l'enseignement de l'occitan ne sont pas spécifiquement fléchés mais inclus dans la dotation globale que reçoit l'académie.

**M. Isopet** s'interroge sur le devenir des pôles bilingues de Castres et de Saint-Céré et s'étonne que l'étude envisagée il y a plusieurs années à Cahors n'ait pas encore été conduite.

**M. Algans**, pour l'association Oc-bi regrette que la continuité de l'enseignement bilingue dans les collèges de Montauban ne soit pas réglée et fasse l'objet d'hésitations déstabilisantes pour les parents d'élèves.

**M. Roques**, IA-DASEN du Tarn-et-Garonne rappelle la complexité de la situation due à des capacités d'accueil limitées dans le collège souhaité par les parents, ce qui ne permet pas d'accepter les demandes de dérogation à la carte scolaire. Il indique que le groupe de travail départemental est saisi de cette problématique et que l'étude d'un collège aux capacités d'accueil suffisantes sera faite pour la rentrée 2022.

## Projections pour la prochaine rentrée

**Madame Tajan** effectue un bref rappel de l'état des lieux de l'année en cours et présente les évolutions de la carte des enseignements pour la rentrée 2021 :

Premier degré : deux nouveaux parcours bilingues (Toulouse et Vic-Fezensac) seront ouverts en maternelle dans une logique de pôles d'enseignement (école, collège, lycée). Les montées pédagogiques bilingues seront assurées dans les écoles existantes. L'enseignement renforcé sera poursuivi et déployé dans plusieurs départements (Aveyron, Gers, Hautes-Pyrénées)

Second degré : une nouvelle continuité bilingue en 6<sup>ème</sup> sera proposée (Valence d'Agen) et les continuités

pédagogiques seront assurée pour les parcours en construction. Deux nouveaux collèges proposeront une option occitan (Salies-du Salat et Souillac). Au lycée, l'enseignement de spécialité sera proposé en terminale au lycée de Saint-Affrique et un nouvel enseignement d'occitan est projeté au lycée de Montech, en continuité des collèges de Grisolles et Verdun.  
(cf. document joint)

Une cartographie des pôles bilingues et des enseignements d'occitan du second degré est mise à disposition sur le site académique des langues.

Madame Tajan rappelle que l'académie a mobilisé 54 ETP en occitan pour la préparation de la prochaine rentrée dans les collèges et lycées publics. Les principes d'attribution des moyens spécifiques sont maintenus (financement intégral pour les parcours bilingues, financement partagé pour les parcours optionnels).

Elle évoque l'offre qui va être déployée sur tout le territoire national par le CNED pour l'enseignement à distance de quatre langues régionales : basque, breton, corse et occitan. Ces parcours concerneront dans un premier temps la LVC au cycle terminal. Cette offre complémentaire ne remet pas en cause l'ancrage présentiel en académie de l'enseignement de l'occitan.

## **Echanges :**

**Mme Lago**, représentant la FSU fait part de la réduction des moyens par plusieurs établissements du 2<sup>nd</sup> degré et de la suppression d'enseignements en classe de 6<sup>ème</sup>.

**M. Roux** considère que l'attribution d'heures est la condition indispensable au déploiement correct de l'enseignement.

Il demande une précision concernant l'étude d'un nouveau site bilingue à Rodez qui selon les conclusions du groupe de travail aveyronnais visait la rentrée 2021.

**M. Boulet**, IEN représentant Mme l'IA-DASEN de l'Aveyron, précise que l'étude a toujours été annoncée dans la perspective de la rentrée 2022. Le site de l'école Paraire-Foch est une hypothèse parmi d'autres possibles. Les analyses doivent se poursuivre.

**M. Rey-Bethbéder**, pour le CREO, demande des précisions sur le statut de la LVC au lycée et au baccalauréat et propose que soit étudiée l'ouverture de nouveaux enseignements de spécialité (EDS LLCER Occitan), au moins un par département.

**M. Agar** indique que l'académie est en attente de précisions quant aux évolutions annoncées par le ministre pour la rentrée 2021.

S'agissant des EDS, il rappelle que la carte actuelle est évolutive et que les établissements qui auraient une demande suffisante peuvent se signaler auprès de l'inspection et des services académiques.

**Mme Knoll**, chargée de mission à l'OPLO, demande si un compte rendu pourrait être adressé à l'ensemble des partenaires à l'issue des réunions des groupes de travail départementaux. Elle rappelle aussi le souhait de travailler avec les services statistiques académiques pour le recueil des effectifs d'élèves concernés par l'enseignement de l'occitan, dans le cadre de l'observatoire la langue occitane.

**M. Pugin**, chargé de mission au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, rappelle la difficulté dans laquelle pourrait se trouver le centre INSPE de Tarbes pour le maintien du parcours bilingue du MEEF 1<sup>er</sup> degré, suite à l'ouverture annoncée d'une formation analogue à Pau, souhaitée par l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

**M. le recteur** souhaite qu'un équilibre territorial soit trouvé et suggèrera une concertation accrue entre les deux INSPE.

**M. Roux** attire l'attention sur les engagements conventionnels qui prévoient que chaque département dispose

d'un conseiller pédagogique d'occitan, deux dans la Haute-Garonne.

**Mme Escande**, CPD représentant M. l'IA-DASEN de l'Ariège indique que la mission Occitan du poste de CPD langues vivantes de l'Ariège va être renforcée. Des actions visant la sensibilisation dans les classes vont être impulsées en 2021-2022.

**Mme Sompayrac**, représentant la FSU, demande que les organisations syndicales soient associées aux groupes de travail départementaux.

**M. Papillon**, IA-DASEN du Lot, précise qu'un point Occitan sera fait dans le cadre du CDEN comme le prévoit la convention.

**Mme Batbie**, représentant le SE-UNSA, indique que le choix LVA Espagnol-LVB Occitan n'est pas possible dans tous les lycées et souhaite connaître la réglementation dans ce domaine. Elle souhaite que l'option « langue régionale » soit rétablie dans les séries technologiques.

**M. Agar** indique que ce rétablissement relève du niveau national. Il rappelle que le choix des langues au cycle terminal est laissé à l'appréciation des élèves lors de l'inscription en 1<sup>re</sup>. Le choix Espagnol LVA, Occitan LVB, Anglais LVC est tout à fait possible.

**M. le recteur** ajoute que les instances des établissements peuvent être sollicitées pour des questions de cette nature.

## Ressources humaines et formations

**M. Agar** rappelle que l'accroissement de la ressource enseignante en occitan est un des axes de travail de l'académie. Il fait état du faible niveau de recrutement initial aux concours du CRPE et du CAPES en raison d'un vivier réduit de candidats, particulièrement cette année de crise sanitaire. Il rappelle les formations ouvertes à l'INSPE pour ces concours.

Il indique que l'académie a engagé depuis trois ans des formations linguistiques en direction des enseignants titulaires et que le nouveau dispositif partenarial proposé par l'OPLo, *Ensenhar-professeur*, vient renforcer cette offre. Pour une première année de mise en place, *Ensenhar-professeur* permettra, dès la rentrée 2021, la formation intensive durant 10 mois de trois professeurs des écoles.

Le Diplôme de Compétence en Langue a connu cette année un essor significatif avec 22 candidats inscrit dans l'académie de Toulouse et un total de 87 candidats dans l'ensembles des académies. Un nouveau centre d'examen a été ouvert à Limoges. Ce diplôme qui permet de certifier des compétences en occitan dans le domaine professionnel a fait l'objet d'une communication soutenue de l'OPLo qui prend aussi en charge une partie des frais d'inscription.

**M. Bergougnan**, chargé de mission au conseil départemental de la Haute-Garonne, demande si les parcours du CNED pourraient contribuer à la formation d'adultes.

**M. Agar** indique que les parcours prévus actuellement concernent les programmes du lycée et ne sont pas adaptés à une formation linguistique plus générale. Cette évolution pourrait toutefois être soumise au CNED. Il remercie à cette occasion l'équipe de professeurs qui travaille à la conception des parcours.

## Information et communication

L'académie a complété ses documents informatifs par la publication d'un support consacré à l'enseignement de spécialité LLCER Occitan au lycée, accessible sur le site académique des langues.

L'OPLo, au niveau interacadémique, propose les supports « L'occitan au collège » et « L'occitan au lycée ». Un document consacré à l'enseignement bilingue du 1<sup>er</sup> degré est en cours de finalisation. Plusieurs supports vidéo

sont également diffusés par l'OPLo auprès des établissements et des professeurs. La nouvelle série « Ligats » est constituée de courts témoignages de professionnels et entend offrir aux professeurs un matériau pour intéresser et motiver les élèves dans la poursuite de leurs études d'occitan.

**Mme Knoll** présente la campagne de communication grand public visant la sensibilisation aux réalités de la langue occitane et sa déclinaison auprès des jeunes. Elle précise le plan d'action Lycée qui conjuguera dès la prochaine rentrée des actions déjà portées par l'OPLo et de nouvelles actions de sensibilisation des lycéens. (cf. document annexe)

## Projets et actions partenariales

**M. Agar** fait état d'un partenariat fructueux avec l'association Òc-bi pour l'information des familles et des enseignants sur l'enseignement bilingue.

Il indique l'évolution que va connaître le CAP'OC, centre d'animation pédagogique de Canopé basé en Nouvelle-Aquitaine, avec une meilleure prise en compte du 2<sup>nd</sup> degré et la contribution de l'académie de Toulouse pour un déploiement interacadémique des actions qualitatives portées par la structure.

Il annonce la constitution, en partenariat avec l'OPLo, d'un groupe de recherche-action portant sur la didactique du bilinguisme et présente succinctement le projet de groupe de travail académique pour l'évaluation des dispositifs plurilingues intégrant l'occitan.

**M. Rosan**, délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, rappelle que les projets culturels proposés par la DAAC intègrent la langue et la culture occitanes. Ces projets, qui ont pour certains été investis par les enseignants d'occitan, peuvent bénéficier d'un financement en numéraire ou en HSE. La plateforme ADAGE fournit les informations nécessaires : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/daac/adage>

**Monsieur le recteur** remercie les participants et clôture la réunion à 16 heures.

Mostafa Fourar



Recteur de l'académie de Toulouse

PJ :  
- liste des participants  
- document support  
- déclarations liminaires

## Conseil académique pour l'enseignement de l'occitan du 17 juin 2021 – 14h/16h

### Liste des participants

Présidence : M. Mostafa FOURAR, recteur de l'académie de Toulouse

#### Représentants de l'administration

M. Fabienne TAJAN, secrétaire générale adjointe  
M. Didier AGAR, IA-IPR de langue et culture occitanes  
Mme Christine ESCANDE, CPD, représentant M. l'IA-DASEN de l'Ariège  
M. Laurent BOULET, IEN chargé des langues vivantes en Aveyron, représentant Madame l'IA-DASEN  
Mme Véronique AUREILLE, CPD d'occitan de l'Aveyron  
M. Aymeric MEISS, DAASEN, représentant M. l'IA-DASEN de la Haute-Garonne  
Mme Barbara STANGHELLINI, CPC Auch sud, représentant M. l'IA-DASEN du Gers  
M. Xavier PAPILLON, IA-DASEN du Lot  
M. Thierry AUMAGE, IA-DASEN des Hautes-Pyrénées  
Mme Marie-Claire DUPRAT, IA-DASEN du Tarn  
Mme Karine TONEATTI, IEN chargée des langues vivantes dans le Tarn  
M. Pierre ROQUES, IA-DASEN du Tarn-et-Garonne  
M. Vincent GLENAT, IA-IPR d'Anglais, coordonnateur des langues vivantes  
M. Olivier ROSAN, délégué académique à l'éducation artistique et culturelle  
M. Hugues JOURDE, principal du collège de Graulhet  
M. Rémi WEISSBERG, mission langues vivantes, représentant Mme la directrice de l'INSPE Toulouse  
M. Frank GROSSHANS, directeur adjoint de Canopé Occitanie  
M. Daniel LACROIX, représentant Mme la présidente de l'université Toulouse2  
M. Matthieu DESACHY, conseiller à la DRAC Occitanie

#### Représentants des personnels et des parents d'élèves

Mme Sophie MANZATO, Mme Virginie LAGO, Mme Hélène NADAL, Mme Céline SOMPAYRAC, représentant la FSU  
M. Cyril LEPOINT, Mme Muriel BATBIE, représentant le SE-UNSA  
Mme Cécile NOILHAN, représentant le SGEN-CFDT  
M. Gauthier COUFFIN, représentant SUD-Education  
Mme Adeline PERROTIN, représentant la FCPE  
Mme Soazic HEMARD, représentant la PEEP  
Mme Martine RALU, présidente, représentant OC-BI, M. Yoan ALGANS, chargé de mission

#### Représentants des collectivités et des associations

M. Patric ROUX, conseiller régional, vice-président de l'OPLD, représentant Mme la présidente du Conseil régional d'Occitanie  
M. Vincent RIVIERE, chargé de mission Occitan et Catalan, région Occitanie  
Mme Hélène ROUX, directrice, Mme Laure JORGE direction de la Culture, de l'Education et du Patrimoine, représentant Mme la présidente du Conseil départemental de l'Ariège  
M. Claude ROUMAGNAC, directeur des affaires culturelles, représentant M. le président du Conseil départemental de l'Aveyron  
M. Pascal BERGOUGNAN, chargé de mission Occitan au Conseil départemental de la Haute-Garonne  
Mme Marie-Françoise RIVAIL, chargée de mission Occitan au Conseil départemental du Gers  
M. Sébastien PUGIN, chargé de mission Occitan au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
Mme Catherine RABOU, conseillère départementale, représentant M. le président du Conseil départemental du Tarn  
M. Philippe SOUR, chargé de mission Occitan au Conseil départemental du Tarn  
M. Emmanuel ISOPET, président, M. REY-BETHBEDER, représentant le CREO de l'académie de Toulouse  
Mme Gaëlle PUJOL, coordinatrice de la Fédération régionale des calandretas  
Mme Marine KNOLL, chargée de mission « enseignement » à l'OPLD

Le 17 juin 2021,



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique pour l'Enseignement de l'Occitan,  
Monsieur le Recteur,

Je m'exprime aujourd'hui au titre de la FSU de notre académie.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la réunion de ce deuxième conseil au cours de l'année scolaire, et nous espérons que la prochaine réunion aura lieu au premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022, moment où seront calculées les DGH et les moyens octroyés aux établissements scolaires.

L'application de la convention pour le développement de l'enseignement enfin signée (!) entre l'éducation Nationale et les collectivités territoriales que sont la Région, les départements... court entre 2017 et 2022 et doit permettre de consolider les ambitions de notre académie en matière d'enseignement de l'occitan.

Du fait de l'inertie de certains partenaires concernant cette signature (dont l'EN), il ne nous reste qu'une année pour atteindre les objectifs qui y étaient fixés et devaient être l'aboutissement d'une mise en place sur 5 ans.

La FSU qui soutient depuis plusieurs années le développement de l'enseignement de l'occitan s'associe à la demande d'un prolongement de deux ans de cette convention, afin d'allonger sa validité jusqu'en 2024.

En effet, outre la signature tardive, la situation pandémique que nous traversons depuis maintenant plus d'un an et dont nous ne sommes pas encore sortis, a ajouté des obstacles et aggravé le retard pris dans son déploiement.

L'académie de Toulouse a toujours promu et valorisé l'enseignement de et en occitan. Toutefois, depuis ces dernières années les diverses réformes (collège, lycées, réductions budgétaires) ont mis à mal cet enseignement, ses enseignants et ses élèves, en précarisant ses dotations, dont l'absence de fléchage pour une partie des enseignements, dits facultatifs, les a installés dans une concurrence qui n'a pas manqué de les fragiliser de fait dans les établissements.

Pour retrouver la qualité de cet enseignement et assurer son développement dans les écoles et les établissements du second degré, la FSU a des demandes et des propositions à formuler.

Concernant tout d'abord le premier degré, nous tenons à attirer votre attention sur les points suivants :

- le besoin d'au moins un Conseiller Pédagogique Départemental occitan, titulaire du CAFIPEMF en occitan dans chaque département,
- la nécessité de poursuivre le déploiement de sites bilingues, à la hauteur des objectifs fixés par la Convention,
- l'anticipation des questions RH, incluant la pérennisation des cursus avec l'entrée de PES

bilingues dans tous les départements ayant des besoins, mais également l'accès à une formation qualifiante des enseignants en poste souhaitant obtenir l'habilitation et un remplacement à la hauteur des besoins,

- il est légitime de s'interroger au sujet de la pérennité de l'inspé de Tarbes pour le CRPE spécifique occitan lorsqu'on observe l'ouverture d'un site identique à Pau, avez-vous des éléments concernant celui-ci ?
- la prise en compte des spécificités des écoles bilingues lors des mesures de carte scolaire : il y a des contraintes liées au bilinguisme du fait du double cursus proposé dans ces écoles, et celles-ci doivent être prises en compte. Faire la moyenne des effectifs en mélangeant les cursus amène des situations de déséquilibre difficilement tenables à long terme et pouvant aboutir à l'échec,
- une formation continue substantielle des enseignants bilingues et une offre de formation continue sur l'occitan à l'ensemble des collègues, avec une offre spécifique à destination des directeurs d'écoles bilingues et des enseignants exerçant en classe monolingue dans celles-ci.

Dans le second degré la situation nous amène également à exprimer des inquiétudes, des besoins et des propositions pour y répondre :

- l'offre qui baisse d'année en année : L'initiation en 6<sup>e</sup> est de moins en moins proposée, on peut citer les exemples du Lot, des Hautes Pyrénées, du collège de St Antonin-Noble-Val dans le Tarn-et-Garonne. Cela entraîne de façon mécanique la baisse des effectifs d'élèves en occitan des années suivantes, par exemple, les collèges de Latronquière et Lacapelle Marival perdent encore des heures dans tous les niveaux.  
Par suite, de moins en moins de lycées proposent l'occitan, en raison du manque de moyens. La question des heures en option et surtout en LVB est au cœur de ce phénomène et les exemples ne manquent pas dans le Gers, le Tarn, les Hautes Pyrénées, quelques heures manquent encore sur la Haute-Garonne,
- la question RH est également prégnante dans le second degré : on constate un manque de recrutement de personnels. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les chiffres des postes ouverts au capes et à l'agrégation en occitan,
- les sections bilingues souffrent de rupture de la « continuité pédagogique » : on peut par exemple citer les postes de DNL au collège Pyrénées de Tarbes, ou de Saint-Céré,
- le légitime besoin de formation des enseignants dans le 2nd degré n'est pas assuré,
- un besoin de création de supports et matériel pédagogiques, surtout en gascon.

Les enseignants de et en occitan, comme les autres enseignants, ont la charge d'une mission de service public qui doit être accessible et de qualité pour tous les élèves de notre académie, c'est à vous, Monsieur le Recteur, de leur permettre de l'exercer dans les conditions nécessaires à garantir cet accès et cette qualité.

Je vous remercie pour votre attention.



# **SUD EDUCATION AVEYRON**

## **SOLIDAIRES UNITAIRES & DEMOCRATIQUES**

100 avenue de Toulouse 12000 Rodez

Tel : 05 65 75 99 96 Courriel : [sudeduc12@riseup.net](mailto:sudeduc12@riseup.net)

Monsieur Le Recteur,  
Mesdames et messieurs les membres du CAEOC.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la réunion de ce conseil.

- La signature de la convention Etat/Région en novembre dernier qui réaffirme des objectifs ambitieux pour l'enseignement de l'occitan est une excellente nouvelle pour notre enseignement, toutefois nous déplorons aujourd'hui une efficacité bien limitée de cette convention. A ce jour, combien de sites bilingues ont ouvert ? Combien d'ouvertures sont planifiées ? Malgré la mise en route des groupes de travail, dès cet hiver dernier dans les différents départements, nous constatons tristement aujourd'hui que le bilan reste extrêmement faible. Or les engagements de la Convention ne courent que jusqu'en 2022. Comment comptez-vous Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs, tenir les objectifs de cette convention, notamment celui fondamental d'augmenter de 26% les effectifs d'élèves bilingues dans un délai aussi bref. Même dans le département de l'Aveyron où la proportion d'élèves bilingues dans le premier degré est une des plus élevées de l'Académie et où se sont tenus les groupes de travail et d'étude pour la faisabilité d'une ouverture de site, rien à ce jour n'a été acté. Nous ne faisons pas de procès d'intention, mais simplement le constat d'un retard difficilement rattrapable dans le temps imparti. Il est évident, également, que le contexte sanitaire actuel a ralenti, de bien des manières, les bonnes volontés, mobilisant nombre d'acteurs sur d'autres fronts. Aussi afin de parvenir à répondre aux objectifs, nous demandons que soit étudiée la possibilité de prolonger de deux ans cette convention.
- Dans le second degré, nous tenons à vous alerter sur l'urgence qu'il y a à se préoccuper du lycée. Au désastre de la Réforme Blanquer et ses conséquences catastrophiques sur les effectifs en occitan au lycée, s'est ajouté le désastre de la crise sanitaire. En effet, dans aucun lycée public de l'Académie n'ont pu se tenir de journées portes ouvertes, temps essentiel pour l'information aux familles sur les différentes possibilités d'enseignement de l'occitan. Bon nombre de projets culturels et éducatifs, vitrines d'un enseignement dynamique et ouvert sur le monde, se sont retrouvés stoppés. Il est à prévoir que malgré les efforts considérables de nos collègues en lycées, les effectifs pour la rentrée prochaine soient une fois de plus en baisse. Nous demandons, donc, la mise en place d'un plan lycée ambitieux, qui prendrait en charge par exemple des journées de liaison 3ème/2nde, tel que cela a été fait avec le soutien de l'OPLO en Nouvelle Aquitaine, mais aussi des temps de formation par bassin regroupant enseignants de lycées et enseignants de collèges afin de créer ou consolider des dynamiques locales aptes à pérenniser la continuité pédagogique.
- Dans le second degré encore, le retour de moyens fléchés à la rentrée 2020 a été salubre. L'enseignement occitan doit en effet être financé spécifiquement, que ce soit dans le cadre du bilinguisme ou des options proposées par les établissements. Cependant, de nombreux collègues nous ont alertés sur le fait que les moyens réellement octroyés dans leurs établissements pour l'enseignement de l'occitan

pour la rentrée prochaine ne correspondaient pas aux moyens demandés. Trop souvent le nombre d'heures d'enseignement d'occitan s'avère bien inférieur aux besoins. Afin de comprendre ces inadéquations entre les besoins du terrain et la réalité des heures fléchées destinées à l'enseignement d'occitan, nous renouvelons notre demande que les syndicats et associations représentatives puissent avoir accès à la répartition des heures fléchées dans l'académie de Toulouse. En effet, nous craignons fortement que certains établissements demandent des heures spécifiques pour l'occitan et les emploient d'une autre manière, une fois les heures obtenues. C'est pourquoi un droit de regard accordé aux syndicats et associations représentatives sur la répartition de ces heures apparaît comme une urgence.

- Enfin, pour le 2nd degré, Sud Éducation continue, inlassablement, de rappeler la nécessité de réduire, pour les professeurs d'occitan, la taille de la zone de remplacement, actuellement académique. Un tel découpage n'existe que dans un nombre très minoritaire de disciplines, il place nos collègues dans une situation d'une grande précarité puisque les TZR académiques peuvent être amenés à effectuer leur service dans tout établissement de l'académie. Bon nombre de nos collègues enseignent déjà sur 3, 4 ou même 5 établissements. Il est donc indispensable que nos collègues TZR puissent être titularisés sur des postes fixes afin qu'ils puissent assurer leur mission d'enseignement de façon pérenne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, Mesdames et messieurs les membres du CAEOC, en notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Pour SUD Education 12

Gauthier COUFFIN,